

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS
SECOND GROUPE D'ÉPREUVES
SESSION 2011
MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Éléments de corrigé n°ME 1.9

Ce corrigé est indicatif.

Il convient d'évaluer la pertinence et la cohérence des propositions faites par le candidat.

1- Caractérissez l'organisation Envia (type, statut juridique, taille, nationalité, métier). Précisez sa finalité.

Type : Entreprise privée de services à but lucratif

Statut juridique : Société Anonyme

Taille : PME (effectif : 41 salariés)

Nationalité : Française (siège à Tulle)

Métier : Conception et fabrication de système d'assainissement des eaux polluées.

Finalité : assurer sa pérennité grâce aux profits réalisés.

2- Présentez les différents types de décision pouvant être prises. Identifiez et qualifiez la décision envisagée dans cette organisation.

Types de décision :

- **Stratégique** : prise par la direction générale, rare ou unique, difficilement réversible, elle engage l'organisation à long terme et peut menacer sa pérennité.
- **Tactique** : prise par l'encadrement, elle est peu fréquente et engage l'organisation à moyen terme.
- **Opérationnelle** : prise par les collaborateurs, elle est fréquente, répétitive, facilement réversible et n'engage pas la pérennité de l'organisation (court terme).

La décision de vendre Envia est une décision stratégique.

3- Identifiez le problème de management qui se pose à cette organisation.

Le projet de vente de l'entreprise entraîne des conflits d'intérêt

4- Rappelez la définition des parties prenantes. Identifiez celles d'Envia.

Les parties prenantes sont les individus ou groupes d'individus, dans l'organisation ou en dehors de celle-ci, et en relation avec elle, affectés directement ou non par son activité.

- les salariés, représentés par Monsieur Constant
- les syndicats
- les actionnaires minoritaires
- les clients
- le concurrent, susceptible de racheter Envia

5- Énoncez leurs moyens d'action et montrez en quoi ces parties prenantes constituent un contre-pouvoir.

les salariés et les syndicats : grève, ralentissement des chantiers, revendications sur les conditions de travail, les salaires...et pression contre le projet de rachat

les actionnaires : pression sur les décisions prises en AGO (projet de rachat)

les clients : utilisation de technologies concurrentes, négociation sur les prix, boycott...

les concurrents : offre de reprise, pression sur les actionnaires majoritaires